CERTIFICAT D'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

CERTIFICAT D'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE BILINGUE

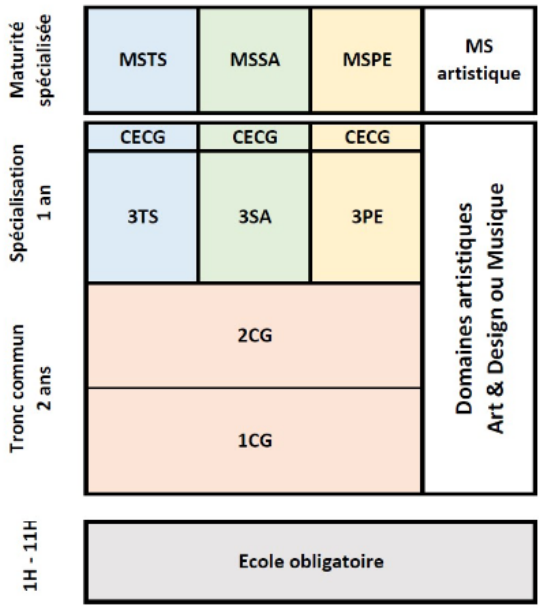
(FRANÇAIS-ALLEMAND)

LYCEE JEAN PIAGET
NEUCHÂTEL

CERTIFICAT D'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (CECG) – 3 ans

UNE CHANCE, APPRENDRE…

La filière de certificat d'école de culture générale prépare les élèves aux études dans une école supérieure (ES) ou à poursuivre leur formation durant une année supplémentaire afin d'obtenir le certificat de maturité spécialisée (voir Maturité spécialisée) en lien direct avec le domaine professionnel choisi :



- **santé** : psychomotricité, sage-femme, soins infirmiers, technique en radiologie médicale… ;
- **travail social** : service social, éducation spécialisée, animation socioculturelle… ;
- **pédagogie** : enseignement au degré primaire (cycles 1 et 2 de l'école obligatoire) ;
- **arts & design** : architecture d'intérieur, communication visuelle, design industriel et de conservation… ;
- **musique** : contemporary dance, musique, musique et mouvement, théâtre…

Le titre de certificat d'école de culture générale s'obtient en effectuant :

1. Une formation à plein temps, en école (3 ans).
2. Un travail personnel (TP) et sa soutenance orale.
3. Un rapport de stage à faire valider après 15 jours de stages au minimum, dont au moins 8 jours dans le domaine professionnel choisi (stages spécifiques) et dans deux lieux de pratique différents.

LE CERTIFICAT D'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE…

… au Lycée Jean-Piaget, offre cinq domaines professionnels :

A. Domaines professionnels santé, travail social et pédagogie

Deux années, en tronc commun, de mise à niveau des connaissances, renforcement des apprentissages de base, définition d'un projet professionnel et choix définitif de l'option dans le courant de la 2e année.

La 3e année est spécifique au domaine professionnel choisi, avec un accent porté sur les branches suivantes :

- pour la santé (SA) : mathématiques, biologie, chimie et physique ;
- pour le travail social (TS) : comptabilité, sociologie, activités créatrices, musique, expression, psychologie et philosophie ;
- pour la pédagogie (PE) : français, allemand, anglais et mathématiques (disciplines fondamentales), pédagogie, psychologie et philosophie.

B. Domaines professionnels arts & design et musique

Dès la 1re année, en plus de la mise à niveau des connaissances et du renforcement des apprentissages de base, l'accent est porté sur les branches spécifiques au domaine :

- arts & design : dessin, histoire de l'art, graphisme, multimédia, bijouterie, sculpture, gravure et photographie ;
- musique : instruments principal et secondaire, solfège, chorale et rythmique.

LE CERTIFICAT D'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE BILINGUE (FRA-ALL)…

… implique :

- d'obtenir au minimum 26 points et un 4,5 ou plus en allemand niveau 2, au semestre et au terme du degré 11 de l'école obligatoire ;
- de choisir l'allemand comme langue 2 au Lycée ;
- de ne pas choisir la classe BYOD ;
- d'effectuer avant le début du degré 14 (troisième année de lycée), un séjour/échange linguistique individuel d'au minimum 2 et d'au maximum 8 semaines dans une école de type lycée en région germanophone ;
- de suivre le nombre minimal de 600 heures d'enseignement par immersion, sans compter les cours de langue.

… permet :

- de compléter une formation de certificat d'école de culture générale par une meilleure maîtrise de l'allemand ;
- d'intensifier l'usage de l'allemand comme outil de communication ;
- d'oser s'exprimer davantage dans la langue cible ;
- d'améliorer sa compréhension écrite et orale de l'allemand ;
- de maîtriser le vocabulaire courant et de l'élargir grâce à l'apport des diverses disciplines ;
- de diversifier ses intérêts culturels ;
- d'accroître sa capacité d'apprentissage des langues en général ;
- de se profiler avec un atout supplémentaire dans le domaine professionnel choisi.

… pour obtenir au terme de sa formation :

le certificat d'école de culture générale qui portera l'indication « bilingue français-allemand » dans l'un des domaines suivants :

- domaine professionnel santé (SA) ;
- domaine professionnel travail social (TS) ;
- domaine professionnel pédagogie (PE).

Les exigences et les programmes des plans d'études (PEC) ne sont pas réduits spécifiquement pour cette mention. Le niveau est maintenu tant pour les objectifs que pour les contenus et les critères d'évaluation.

Pour les élèves qui envisagent de s'orienter dans le domaine professionnel pédagogie, une inscription en filière bilingue est vivement recommandée.

STAGES OBLIGATOIRES EN CECG

L'obtention du certificat d'école de culture générale requiert la validation d'un rapport de stage portant sur un minimum de 3 semaines de stages (15 jours). 8 jours au moins doivent être effectués dans le domaine professionnel choisi et dans deux lieux de pratique différents. Une semaine est prévue durant la 2e année, sur le temps scolaire, le reste étant à effectuer en dehors de ce temps.

INSCRIPTION

L'inscription en CECG requiert l'envoi d'un dossier complet comprenant, en particulier, une lettre de motivation manuscrite dont le contenu reflète la personnalité de l'élève. Cette lettre doit être le fruit d'une réflexion personnelle dont les modalités et les instructions de rédaction sont précisées sur notre site internet www.lyceejeanpiaget.ch.

PARTICULARITÉS

- **Domaines professionnels arts & design et musique**

  L'enseignement des domaines professionnels arts & design et musique, dits « domaines professionnels BEJUNE », présente les particularités suivantes :

  - l'admission se fait sur la base d'un dossier et de tests d'aptitudes ;
  - les cours spécifiques débutent dès la 1re année ;
  - les cours spécifiques (6 à 8 périodes par semaine) sont suivis à Delémont (journée du mercredi) alors que les cours non spécifiques (24 à 26 périodes par semaine) sont suivis à Neuchâtel ;
  - des semaines « intensives » sont à effectuer, en partie, durant les vacances scolaires.

- **Classe BYOD**

  Une classe BYOD (Bring Your Own Device) est ouverte chaque année. L'enseignement y est dispensé à l'aide d'outils numériques tels que des tablettes ou des ordinateurs personnels.

CHANGEMENT D'ORIENTATION

Du certificat d'école de culture générale (après obtention du titre) à la 2e année de maturité gymnasiale :

Conditions :

- qualité des résultats scolaires ;
- préavis positif du Conseil de classe ;
- capacité d'accueil.

Modalités :

- choix restreint des options spécifiques ;
- rattrapage important à la charge de l'élève.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

MONTANTS À CHARGE DES PARENTS OU DES RESPONSABLES LÉGAUX

- **Taxe forfaitaire annuelle**

  Les élèves des lycées neuchâtelois sont soumis·es à une taxe forfaitaire annuelle fixée actuellement à CHF 250.– (CHF 150.- pour les élèves de la classe BYOD). Une facture est envoyée à la fin du mois de septembre de chaque année scolaire.

- **Matériel ou ouvrages d'enseignement**

  Les enseignant·e·s des différentes disciplines demandent aux élèves d'acquérir certains ouvrages obligatoires, principalement au début de l'année scolaire. Le coût total par année scolaire varie généralement entre CHF 500.– et CHF 650.–.

- **Camp de ski**

  Les élèves de 1re et de 3e années de CECG peuvent participer à des camps de ski d'une durée de 5 jours dont le coût actuel (sous réserve de modification) est de CHF 385.– (sans argent de poche). Une facture est envoyée à la fin du mois d'octobre de l'année précédente. Un programme spécial d'activités sportives et culturelles est organisé pour les élèves ne participant pas au camp de ski. Son coût actuel (sous réserve de modification) est de CHF 50.–. Une semaine de stage spécifique peut également être effectuée.

- **Voyage d'études**

  Les élèves de 2e année de CECG peuvent participer à un voyage d'études dont le coût (sans argent de poche) ne doit pas dépasser CHF 680.–. Les élèves qui ne participent pas au voyage d'études doivent effectuer une semaine de stages spécifiques.

AUTRES OFFRES

En dehors du programme scolaire standard, les élèves peuvent bénéficier de cours et d'activités diverses :

- préparation des diplômes du Goethe Institut et de l'Université de Cambridge (First) ;
- cours facultatif d'improvisation théâtrale ;
- cours facultatif de sport (hockey sur glace, tai chi chuan, etc.) ;
- cours d'initiation à différents sports ;
- tournois de hockey sur glace, volleyball, basketball, football, etc. ;
- camps de ski ;
- journées hors-cadre ;
- voyages d'études en Suisse ou à l'étranger ;
- échanges scolaires (individuels ou de classes).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **Conditions d'admission**

  Se référer à la brochure cantonale *« Les conditions d'accès aux formations postobligatoires »* ou à notre site www.lyceejeanpiaget.ch. Ce dernier indique également les conditions de passage en 3e année dans les domaines professionnels santé, travail social et pédagogie.

- **Bulletin d'inscription**

  L'inscription via le Guichet Unique (www.guichetunique.ch) est vivement recommandée. Toutefois, un bulletin d'inscription pourra être obtenu sur le site du Lycée Jean-Piaget, dès le 1er février.

- **Processus de régulation**

  Les admissions dans cette filière sont régulées.

- **Grilles horaires**

  Elles sont disponibles sur le site du Lycée Jean-Piaget.

Pour de plus amples renseignements ou obtenir un rendez-vous, merci de contacter le Lycée par téléphone au numéro 032 717 51 00 ou par courriel à l'adresse secretariat.ljp@rpn.ch

UNE CHANCE APPRENDRE…

LYCEE JEAN PIAGET
NEUCHÂTEL

Quai Léopold-Robert 10
Case postale 1
2002 Neuchâtel
Tél. +41 717 51 00
www.lyceejeanpiaget.ch
secretariat.ljp@rpn.ch

Novembre 2026